



La

Cigogne



N°1 2019

C'EST LA PRIME QUI CACHE LA FORÊT DE PROBLÈMES

Le 8 janvier 2019, notre ministre Gérard Darmanin annonce via les réseaux sociaux que 40 000 fonctionnaires du fisc recevraient « en février un prime de 200 € nets » afin de compenser « la petite surcharge de travail » découlant de la mise en œuvre du PAS.

La Cigogne relève 2 problèmes dans la forme de cette annonce :

- 1) la formulation : la surcharge de travail serait « petite »...
- 2) le média choisi : twitter n'est pas un média interne comme Ulysse par exemple, alors qu'il s'agit d'une action à visée interne, car elle n'a pas d'impact sur les contribuables.

Résultat : si l'on s'en tient au sens littéral, une **petite** surcharge de travail justifierait une prime pour les fonctionnaires, et tout cela annoncé avec un haut-parleur sur la place publique... dans le contexte actuel de défiance envers tout ce qui représente l'État. Darmanin aurait voulu jeter son administration à la vindicte populaire qu'il ne s'y serait pas pris autrement.

Le fonds de cette annonce est tout aussi problématique.

On remarque qu'il s'agit bien d'une prime, elle a donc un caractère **exceptionnel**. L'intention de Monsieur le ministre n'est donc pas de récompenser les efforts faits depuis des années et la surcharge de travail que, contrairement à ce qu'il insinue, nous subissons continuellement, mais de nous lancer négligemment un billet de 200 pour **acheter notre silence**. Et encore, le terme « nous » lancer est inexact car tout le monde ne sera pas concerné. La note de mise en œuvre de la prime indique les quelques services éligibles,



AIDE CET AGENT DES FINANCES PUBLIQUES À DÉTERMINER LE MONTANT DE SA PRIME !

mais précise que les élus seront à désigner par les chefs de services. Soit la porte ouverte à l'**arbitraire**. Serait-ce un avant-goût de la prime au mérite ?

À la CGT, nous ne voulons pas d'un geste au rabais, unique (et inique !) effectué dans le but de faire taire toute revendication.

Nous demandons l'ouverture de véritables négociations pour une **revalorisation substantielle** de nos salaires. Nous demandons un rattrapage des pertes de pouvoir d'achat, avec un premier acompte sous forme de l'attribution d'une **prime de 1000 € pour tous** les agents. Nous demandons également le retrait du plan de suppressions d'emplois pour 2019 (et toutes les années à suivre), **pour pouvoir remplir nos missions dans le respect de nos métiers et des contribuables**.

Nous pensons qu'un service public diminué est un service public qui n'en mérite pas le nom.

Bonne nouvelle

Après quelques années d'un profond sommeil, la section CGT de la DISI Est vient, telle la Belle au Bois dormant, de se réveiller de sa torpeur pour repartir sur de nouvelles bases.

Le secrétaire de section est notre camarade Stéphane BORDE de l'ESI de Besançon.

Tel Sinsemilia, nous souhaitons à nos camarades, qui ont obtenu 1 siège au CTL et 1 siège en CAPL2, tout le bonheur du monde.

Devinette : qui est PEM ?

Vous avez toutes et tous déjà entendu les noms de Pim, Pam et Poum (bande dessinée de la fin du 19ème siècle) ou encore de PIEM (caricaturiste français), mais qui est donc PEM ? Toute bonne réponse envoyée sur notre boîte mail avant le 15/02/2019 se verra offrir 1 mois de réduction de cotisation syndicale.

Ce concours est réservé aux agents des Finances Publiques du département du Bas-Rhin, à l'exclusion des membres de la Commission Exécutive de la section CGT FP du Bas-Rhin.

Pour répondre à l'urgence sociale, la CGT Finances Publiques 67 appelle à se joindre massivement à la grève interprofessionnelle et intersyndicale (CGT, FSU, FO, Solidaires) du 5 février et à se rendre massivement à la manifestation 10h place de la République à Strasbourg

Réseaux sociaux

Le mouvement de contestation d'ampleur que connaît actuellement le pays est né des réseaux sociaux comme Facebook, Twitter... et compagnie.

Conscient que ce mode de communication 2.0 est un vecteur de propagation plus que courant dans le monde qui nous entoure, la CGT Finances Publiques du Bas-Rhin a décidé de se doter de cet outil à partir de cette année.

Une page Facebook verra donc le jour prochainement et pour celles et ceux, libristes allergiques aux GAFAM, une version libre sera disponible via Diaspora*

Nous vous tiendrons informé(e)s de l'ouverture de ces outils par les canaux traditionnels (affichage, courriel, Cigogne...).

Nos propositions pour une justice fiscale

Pendant que le Ministre Gérard DARMANIN se félicite sur les réseaux sociaux et sur les chaînes de télévision de la modernité de la réforme du recouvrement de l'impôt, les collègues chargés de répondre aux questions des contribuables et de résoudre leurs problèmes vivent une réalité sensiblement différente et beaucoup moins idyllique. En effet, il est difficile de consulter le dossier d'un usager lorsque les applications ne fonctionnent pas et que la file d'attente des usagers au guichet d'accueil s'allonge.

Les agents des Finances publiques n'ont pas à être des boucs émissaires des réformes qui se font au profit d'une classe d'ultra-privilegiés. Ils dénoncent l'injustice fiscale car ils sont particulièrement attachés à leurs missions de Service public.

Pour la CGT, une fiscalité socialement juste et efficace c'est :

1 – augmenter la progressivité de l'impôt sur le revenu pour que chacun puisse contribuer selon ses moyens.

2 – rétablir l'Impôt sur la Fortune. Il faut aussi réhabiliter une taxe d'habitation socialement juste en tenant davantage compte des revenus (permet de financer les territoires).

3 – moduler l'Impôt sur les Sociétés en fonction du comportement social et environnemental des entreprises et en rétablissant un système par tranches.

4 – supprimer les niches fiscales socialement et écologiquement inutiles, la plus scandaleuse étant le CICE.

5 – limiter au maximum les impôts indirects (par exemple en baissant très fortement la TVA pour les produits et services de première nécessité, dont l'alimentaire, le gaz et l'électricité, les transports en commun, etc).

6 – sortir de l'impasse de la TICPE (Taxe sur les énergies) en taxant, non pas les consommateurs, mais les compagnies pétrolières ainsi que les grandes entreprises de transport routier ou aérien, et les sociétés d'autoroutes. Il faut taxer comme il se doit les transactions financières en affectant une partie

des recettes à l'environnement, développer un réseau SNCF dense et économiquement abordable pour tous, développer une véritable politique publique favorisant les énergies non polluantes.

7 – abroger la CSG et réhabiliter le principe de cotisation pour financer la protection sociale (sécu, maladie, indemnités chômage, etc), en augmentant la part dite patronale des cotisations sociales (augmentation du salaire « super brut »).

8 – garantir l'équité fiscale par le maintien des moyens en emploi au sein de la DGFIP.

Assemblée Générale 2019

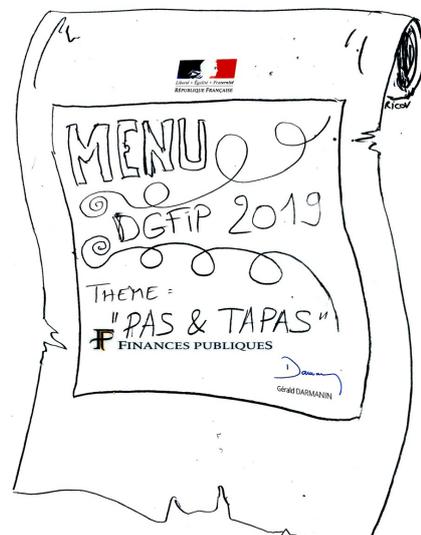
Début juin se tiendra le 4ème Congrès National de la CGT Finances Publiques. Afin de préparer ce rendez-vous syndical, notre AG départementale devra se tenir en amont et impérativement avant le 30 avril.

Dès réception des documents amendables (Document d'Orientation et Repères Revendicatifs) et des différents rapports, ces derniers seront envoyés aux adhérents par mail pour lecture – étude et propositions d'amendements.

Notre Commission Exécutive a opté pour tenir notre AG départementale le 21 mars au CIARUS, pour laisser le temps nécessaire à ses membres de préparer les envois à faire remonter au syndicat national dans les délais impartis.

UN DÎNER PRESQUE PARFAIT

ON VA (EN) MANGER...



Mise à sac du réseau de la DGFIP, des missions et des droits des agents

Les directeurs ont participé à une réunion à Bercy mi-décembre dernier, pour une présentation du cahier des charges de la DGFIP à réaliser d'ici 2021. L'objectif de mise en pièce de notre administration et de nos services se confirme, aucun service ne sera épargné :

fusion de services à grande échelle, contractualisation pour des Maisons de Service Au Public, nombre de trésoreries divisé par 10, disparition des SIP-SIE dont les effectifs sont inférieurs à 50, trésoreries hospitalières spécialisées avec un effectif de 50 agents (sans oublier la création des agences comptables), diminution de 10 à 20% des effectifs des Directions en fonction de leur taille, remise en cause des Pôle de Recouvrement Spécialisé (PRS), réduction des coûts de l'immobilier de l'État, etc... Les destructions d'emplois seront contractualisées dans une logique de réduction de la dépense publique et de suppression des services publics en "échange" de réduction d'impôts au lieu de proposer une réforme égalitaire de la fiscalité. Inutile d'être grand clerc pour comprendre que cette politique suppose la destruction rapide des droits et garanties des agents et à terme la remise en cause fondamentale du statut de la fonction publique. N'oublions pas que pendant qu'Emmanuel Macron fait son one-man

show visant à installer un GRAND DEBAT ANESTHESIANANT, la mission CAP 2022 suit son cours avec son lot de contre-réformes et de régressions. Alors pour la CGT, le compte n'y est pas !



Services Publics ou Fortunes privées ?

Emmanuel Macron convie au château de Versailles 150 patrons de grands groupes internationaux, grands profiteurs de la planète finance. Le même jour ATTAC et OXFAM publient deux rapports dévoilant et dénonçant l'ampleur de la prédation financière (voir la synthèse du rapport OXFAM et la publication d'ATTAC "Les grandes entreprises françaises un impact désastreux pour la société et la planète").

Selon l'enquête annuelle OXFAM, la fortune des milliardaires dans le monde a augmenté de 791 milliards d'euros l'an dernier, soit au rythme de 2,5 milliards par jour, alors que celle de la moitié la plus pauvre de la planète a chuté de 11 %. 26 personnes disposent désormais d'autant d'argent que 3,8 milliards les plus pauvres de la planète (en 2017 ils étaient au nombre de 43). L'ONG appelle donc les États à imposer les plus riches, les 10 % les plus pauvres payant désormais des impôts plus élevés en proportion de leurs revenus que les plus riches (l'impôt serait donc désormais dégressif. À noter qu'en France, du fait des niches fiscales, la progressivité de l'impôt est remise en cause au profit des plus fortunés.

La publication d'ATTAC démontre notamment à quel point le fruit du travail humain est détourné par les groupes du CAC 40 dans des proportions insupportables. L'argent versé aux rentiers du dividende a bondi de 40 % en 7 ans (soit plus de 57 Milliards d'euros en 2018), au prix de la suppression d'un emploi sur cinq. Alors que les impôts versés par ces groupes ont diminué de 6,4 % en valeur absolue entre 2010 et 2017. Rien n'est fait pour lutter réellement contre l'évasion fiscale. On apprend dans ce rapport que la DGFIP interdit à ses agents de contrôler les entreprises qui vont toucher moins de 100 000 € de Crédit Impôt Recherche (CIR) par an. Il en va de même dans les SIE de notre département où les agents reçoivent la consigne de valider les remboursement de crédit de TVA sans vérifier au préalable si les entreprises bénéficiaires remplissent les conditions prévues pour en bénéficier. Sans doute dans un soucis de rentabilité ? Cherchez l'erreur ...

En clair, plus de 60 % des profits de ces entreprises du CAC40 sont versés aux actionnaires sous forme de dividendes ou de rachats d'actions : de l'argent qui tourne en circuit fermé et vient encore gonfler la sphère financière. Encore un démenti de la théorie fumeuse du ruissellement. Car cette hausse de la rémunération des actionnaires se fait au détriment de l'investissement (6,1 % du chiffre d'affaires en 2018 au lieu de 7,7 % en 2007) et de la capacité à préparer et financer la transition vers plus de justice sociale, fiscale et écologique.

N'en déplaise au bateleur des estrades pour promotion de grand débat, de la suppression de l'ISF en perpétuation du CICE (39,5 milliards d'euros. 1,8 % du PIB français en 2019) le rouleau compresseur gouvernemental alimente ce torrent d'injustices qui déborde les frontières : bas salaires, pauvreté, chômage et manque de moyens pour les services publics !

Il est clair que la crise n'est pas pour tout le monde. Le coût du capital est de plus en plus élevé, privant ainsi l'économie des moyens nécessaires pour répondre aux besoins des travailleurs et du peuple.

Lien vers le rapport OXFAM complet : <https://www.oxfamfrance.org/wp-content/uploads/2019/01/rapport-davos-2019-oxfam-services-publics-ou-fortunes-privées.pdf>

(tiré d'un article de nos camarades CGT FP 65, Hautes Pyrénées)



INFO sur la SRIAS GRAND-EST :

La CGT a été consternée d'apprendre que le poste de correspondant administratif de la Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS) Grand-Est est supprimé,

De nombreux courriers adressés au SGARE, au Préfet de région et au directeur général de l'administration et de la fonction publique M. Le Goff, sont restés sans réponses écrites.

A ce jour, la SRIAS Grand-Est (Alsace, Lorraine et Champagne-Ardennes), dont le siège est à Metz, fonctionne sans personnel administratif sur place.

Lors de la plénière du 14/12/2018 nous avons été informés que les services de la préfecture de région étaient à la recherche d'un agent contractuel (contrat de moins d'un an). Il ne connaîtra pas nos spécificités, devra tout assimiler, être formé, puis partir. Il sera de plus basé à Strasbourg alors que le siège est à Metz.

Notre demande consistait en un emploi plein temps à Metz et un mi-temps à Strasbourg.

Néanmoins pour la SRIAS ALSACE (qui en tant que telle n'existe plus), le groupe de travail « loisirs » du 22/01/2019 a décidé de continuer les actions de proximité.

Cette décision a été prise pour ne pas léser les bénéficiaires et pour utiliser le crédit alloué plutôt que de le rendre à l'administration.

Nous ne souhaitons pas servir de caution. Si nous ne proposons pas d'activités, il sera facile de dire que nous ne servons à rien et de ce fait nous supprimer. Nous ne sommes pas dupes ! On arrivera à cette situation mais pas en NOUS prenant pour alibi !

Il est certain que dans l'action menée, il aurait été logique de ne pas nous investir davantage, mais au final ce sont nos collègues qui en pâtissent.

Il est manifeste que l'administration veut empêcher le bon fonctionnement de l'action sociale interministérielle ! Sa responsabilité dans le dysfonctionnement de la SRIAS Grand-Est est donc engagée.

Après une première victoire avec la simple menace d'une grève, les agents des centres d'appels de la DGFIP (CPS, CIS, CDC) ont continué la lutte pour leurs droits le 28 janvier, voilà les résultats : CPS Montpellier 90 %, CPS relais Arras 95 %, CPS Strasbourg : 49 %, CPS Toulouse 50 %, CIS Rouen 87 %, CIS Nancy 68 %, CIS Lille 38 %. Rejoignons nos camarades dans la lutte le 5 février !

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

Adresse administrative :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :
Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg
Tél : 03.88.52.48.54